



CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
de la Fonction Publique Territoriale  
de Tarn-et-Garonne

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY, DES CORRECTEURS  
ET DES EXAMINATEURS SPECIALISÉS DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME VOIE  
CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL – SESSION 2024  
spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information**

**Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,**

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant le programme des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté CON2023018 du 5 juillet 2023 portant ouverture des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade de technicien territorial dans la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information,

VU l'arrêté CON2024002 fixant la liste des personnes habilitées à siéger en jury,

VU le PV de tirage au sort des représentants de la CAP,

VU l'arrêté n°2024-022 portant désignation du représentant du CNFPT,

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

**ARRETE**

**Article 1er : Composition du jury**

<b>Collège des élus</b>	<p><b>ARRESTIER Anne, Présidente du jury</b> Adjointe au Maire de Lafrançaise (82)</p> <p><b>AUDU BENALI Sandrine, Présidente du jury suppléante</b> Conseillère municipale Mairie de Beaumont de Lomagne (82)</p>
<b>Collège des fonctionnaires</b>	<p><b>CALAFAT Jérôme, Représentant CAP B</b> Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe au Syndicat Mixte d'Eau Potable de Golfech (82)</p> <p><b>BRUN Éric, Représentant du CNFPT</b> Ingénieur principal, Chef de Service Système d'Information Métier - Domaine Construction et Evolution, Direction du Numérique, Toulouse Métropole (31)</p>

BELLUROT Jérôme,

Collège des personnalités  
qualifiées

Directeur-adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental  
Chef du pôle numérique à la Préfecture (82)

RABION Patricia, Chargée du Pôle Numérique, Association des Maires  
et des élus du Tarn (81)

## Article 2 : Correcteurs des épreuves écrites et examinateurs spécialisés

En sus des membres du jury, sont désignés en qualité de correcteurs et d'examineurs spécialisés :

- BASQUES Cécile, attaché principal territorial, Coordinatrice du Pôle Informatique, CDG82,
- CARABIN Jean-François, ingénieur, Chef de projet IA Data à la direction du numérique de Toulouse Métropole,
- COULON Marie-Christine, Maire de Savenès,
- DE LASSAT DE PRESSIGNY Marie-Laure, attaché principal et élue à Molières,
- FRANCES Frédéric, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, Responsable du Pôle Numérique, CDG46,
- MOLINA Olivier, Ingénieur Chef, directeur service informatique, Conseil Départemental 82
- PLOUX Émilie, Attaché, Chef de Service Système d'Information Métier, Domaine Gestion des Services Publics - Direction du Cycle de l'Eau, Toulouse Métropole
- ROIGÉ Séverine, ingénieur, Responsable support logiciel métier, CDG82.

## Article 4 : Publicité

Le Directeur du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne.

## Article 5 : Voie de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat

Fait à Montauban, le 14 mars 2024



Le Président

Jean-Luc DEPRINCE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/03/24.....

Publié le : 27/03/24.....